



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 4 février 2020 à 20h00 à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents MM. Gaétan Boulerice, Daniel Racette, Marc Gaudreau, Alain Dumouchel et Alain Poissant et Mme Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Avis de dépôt du rôle de perception de la taxation annuelle 2020
 - 7.3 Entente concernant l'utilisation de l'Écocentre de la ville de Saint-Rémi
 - 7.4 Engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - 7.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
8. **COMITÉ DE LA GESTION DES LOISIRS, DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS ET DES PARCS**
 - 8.1 Demande de financement de l'École Saint-Édouard pour la sortie éducative des élèves de 5e et 6e année
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **VARIA**
11. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-02-022 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2020, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

➤ aucune personne présente

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR – aucune question

6. LÉGISLATION

6.1 20-02-023 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

7.1 20-02-024 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 616 667,53 \$; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2020-02** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

7.2 20-02-025 Avis de dépôt du rôle de perception de la taxation annuelle 2020

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1001 du *Code municipal*, il est du devoir du trésorier de faire, chaque année, au temps fixé par le Conseil, un rôle général de perception comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales et de services, alors imposés, et les mentionnant séparément ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe doit donner un avis public dans lequel elle annonce que le rôle général de perception est déposé à son bureau et qu'elle procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil municipal prend acte du dépôt, par la secrétaire-trésorière adjointe, du registre public du rôle de perception de la taxation annuelle 2020.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



7.3 **20-02-026 Entente concernant l'utilisation de l'Écocentre de la ville de Saint-Rémi**

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et citoyennes de Saint-Édouard ont souvent fait la demande d'avoir la possibilité d'utiliser ce service ;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture de l'Écocentre sont de deux soirs par semaine et le samedi et dimanche ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ce service permettrait à la municipalité de Saint-Édouard de réduire ses frais de collecte de déchets ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Rémi offre à la Municipalité de signer une entente en matière d'utilisation des services de son Écocentre jusqu'à résiliation de l'une des parties ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Rémi nous enverra des factures pour la durée de l'entente et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le maire et la Direction générale à signer l'entente avec la ville de Saint-Rémi.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Statut	#	Prénom	Statut
# 1	Annie Lussier	P	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

7.4 **20-02-027 Engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

IL EST RÉSOLU QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux, faisant partie intégrale de la présente résolution, comporte des coûts réalisés véridiques jusqu'au 31 décembre 2019.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Statut	#	Prénom	Statut
# 1	Annie Lussier	O	# 5	Daniel Racette	O
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	



7.5 **20-02-028 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LÉRM), tout membre d'un conseil municipal doit :

- produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection ;
- mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires ;
- divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le conseil de la municipalité les concerne.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 359, le membre du conseil qui fait défaut à cette obligation perd le droit d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions dans les délais prévus par la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou secrétaire-trésorier de la municipalité doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, et ceux qui ne l'ont pas fait ;

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil municipal prend acte du dépôt, par le secrétaire-trésorier, du registre public des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	O		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

8. **COMITÉ DE LA GESTION DES LOISIRS, DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS ET DES PARCS**

- M. Alain Dumouchel se retire de la séance

8.1 **20-02-029 Demande de financement de l'École Saint-Édouard pour la sortie éducative des élèves de 5e et 6e année**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la part de l'École Saint-Édouard en 2019 pour financer une partie de la sortie éducative des élèves de 5^e et 6^e année lors de leur voyage de deux jours dans la région d'Ottawa les 7 et 8 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER le financement versé à l'École Saint-Édouard au montant de 1 140 \$ pour la sortie éducative des élèves de 5^e et 6^e année, représentant un montant de 30\$ pour 38 élèves participants, **QUE** ce montant soit financé à même le budget de fonctionnement 2019 **ET DE DEMANDER** à l'École qu'une mention soit faite dans le prochain Info-Parent à paraître.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	O		O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

- M. Dumouchel est de retour

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS** – aucune question

10. **VARIA**

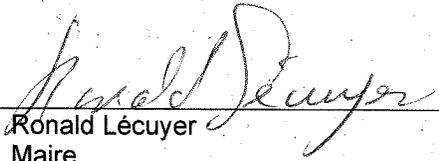


11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

20-02-030 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h15

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	O		P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer
Maire


Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]